

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 31239 du 6 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest**

NOR : INTJ1814992S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60396 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727035S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} août 2018 :

Vinçon Christophe NIGEND : 163 576 NLS : 8 020 295

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2018 :

Aymard Philippe NIGEND : 119 809 NLS : 5 242 314

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} août 2018 :

Raineson Nicolas NIGEND : 159 200 NLS : 8 016 172

Brunet Guillaume NIGEND : 197 294 NLS : 8 048 376

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2018 :

Wellecam Herwin NIGEND : 314 629 NLS : 8 109 806

Colmagro Anthony NIGEND : 242 525 NLS : 8 095 616

Bourgeois Thomas NIGEND : 246 034 NLS : 8 098 359

Rayneau Aurélien NIGEND : 308 302 NLS : 8 105 838

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2018.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Sud-Ouest,*
J.-P. MICHEL